

Site classé

Date de protection : 1^{er} avril 1936 ~ Superficie : 3,5 ha

Vallon de Saint-Rouin

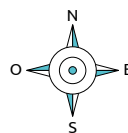
Commune de Beaulieu-en-Argonne

Au cœur de la forêt domaniale de Beaulieu-en-Argonne, cette petite combe à l'atmosphère tranquille est un lieu de pèlerinage sur les traces de son pionnier, Saint Rouin.

Le vallon de Saint-Rouin a été investi au VII^{ème} siècle par le moine fondateur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, Saint-Rouin. Celui-ci, en quête de solitude et de recueillement, établit dans ce calme vallon un ermitage, où il séjourna les cinq dernières années de sa vie. Entretenu au fil des siècles, le vallon offre aujourd'hui une ambiance à la fois majestueuse et apaisante. Une source et un étang accueillent le visiteur à son entrée. Plus loin, une allée bordée de hauts arbres, débouchant sur un retable issu du monastère de Beaulieu, compose une véritable cathédrale à ciel ouvert. Une chapelle reconstruite en 1961, et ses vitraux aux couleurs éclatantes, viennent illuminer ce lieu de sérénité. Enfin, un « abri du pèlerin » a été édifié pour accueillir les voyageurs attirés par la magie ce lieu.



L'étang et l'abri du pèlerin



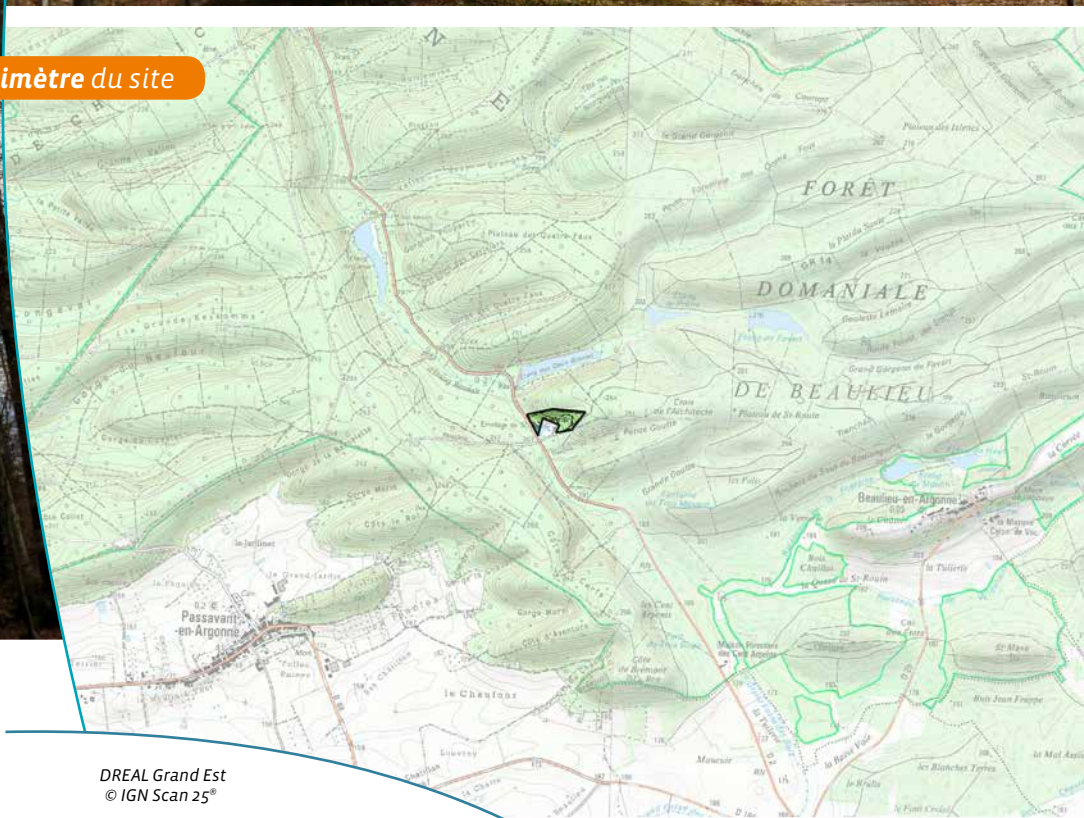
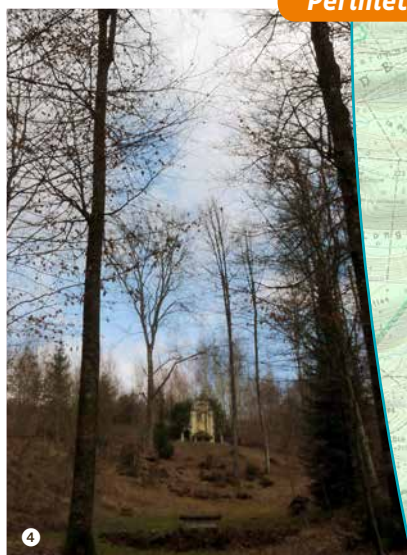
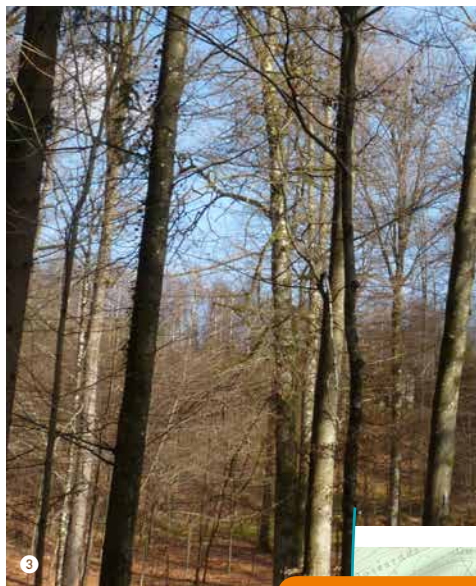
Critères de classement

→ Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire

Source à l'entrée du vallon



Vallon de Saint-Rouin



Périmètre du site

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

500 m

- 1 ~ L'intérieur de la chapelle
- 2 ~ Le retable
- 3 ~ La chapelle de 1961
- 4 ~ Une cathédrale végétale

Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF, paysage remarquable, abords de monument historique, Natura 2000

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63